Formation professionnelle en agriculture

Appel à projet en vue de sélectionner des formations
Axe « Installation » pour les années 2018 et 2019
Axe « Stage » et « Perfectionnement » pour l'année 2018

Méthodologie

Le présent appel à projet vise à sélectionner des formations professionnelles agricoles en vertu des articles D.95 à D.114 du décret du 27 mars 2014 relatif au Code wallon de l'agriculture (ci-après dénommé le « Code »).

Il repose sur le mémo du 13 juin 2017 établi par la SoCoPro présentant l'analyse de thématiques permettant de rencontrer les besoins de formation du secteur agricole. Les thématiques identifiées font suite aux travaux menés par le Collège des Producteurs en son avis du 2 février 2015 relatif à l'évaluation des besoins en formation agricole continue.

Elles ont fait l'objet d'une présélection par les services de la Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie afin de s'assurer de leur adéquation avec les orientations et priorités définies dans le Programme wallon de développement durable.

Les thématiques présélectionnées ont enfin été soumises à la consultation des membres du Collège des Producteurs qui étaient invités à pointer les trois thématiques, par ordre de préférence, qui leur semblaient les plus pertinentes en termes de formation ou qui répondraient idéalement à leurs besoins.

Au terme du processus de consultation, les thématiques de formation proposées par la SoCoPro, tous secteurs de production confondus, sont les suivantes :

Thématiques retenues, par ordre d'importance		Points
1	Savoir évaluer ses performances technico-économiques en vue d'améliorer sa rentabilité	93
2	Gestion mutualisée de l'exploitation, en termes de personnel, d'outils et de commercialisation	44
3	Amélioration de la qualité du sol	35
4	Outils informatiques spécifiques à l'agriculture	28
5	Conduites d'élevage en lien avec le bien-être animal	22
6	Appui à la reproduction animale et végétale	19
7	Le parasitisme en santé animale	11

Ces thématiques doivent constituer le socle des apprentissages articulés autour de trois axes prioritaires :

- Un axe commun aux besoins liés à la formation de base permettant à l'exploitant de s'assurer une installation et une rentabilité durable de son exploitation
- Un axe commun aux besoins liés à l'expérience pratique agricole
- Un axe commun aux besoins liés au perfectionnement et à l'approfondissement des compétences des acteurs de terrain

Appel à projet de formation

L'enveloppe budgétaire consacrée au financement de l'appel à projet s'élève à 1.620.000 €.

Les opérateurs de formation sont invités à proposer des projets dans le cadre de l'appel suivant structuré en trois axes :

1. **Axe Installation pour les années 2018 et 2019 :**

Cet axe concerne les cours de techniques agricoles et les cours de gestion et d'économie agricole, tels que définis à l'article D.99, § 1er, alinéa 1er, 1° et 2°, du Code.

Les cours seront répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : minimum 8 cours
- Namur : minimum 16 cours
- Luxembourg : minimum 12 cours
- Liège : minimum 12 cours
- Hainaut : minimum 12 cours

Un cours de l'axe « Installation » peut être scindé en deux modules équilibrés. La fiche devra décrire l'ensemble de l'activité ainsi que les méthodes pédagogiques. Le tableau budgétaire reprendra les données relatives au module concerné et non au cours. Toutefois, la Wallonie ne garantira nullement la possibilité d'organiser le 2ème module de l'activité qui devra être introduit lors d'un appel à projet ultérieur. Dans ce cas, le centre de formation devra assumer le risque et devra prévenir les participants.

840.000 € de l'enveloppe budgétaire seront consacrés au financement des activités de cet axe.

2. **Axe Stages pour l'année 2018 :**

Cet axe concerne les stages tels que définis à l'article D.99, § 1er, alinéa 1er, 3°, du Code.

360.000 € de l'enveloppe budgétaire seront consacrés au financement des activités de cet axe.

3. **Axe Perfectionnement pour l'année 2018 :**

Cet axe concerne les cours de perfectionnement tels que définis à l'article D.102 du Code.

420.000 € de l'enveloppe budgétaire seront consacrés au financement des activités de cet axe.

Cinq thématiques ont été définies comme étant prioritaires :

Thématique Autonomie :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants dans la valorisation des produits de la ferme, dans une optique d'assurer une meilleure rentabilité des exploitations via la diversification des activités. Ils viseront également l'appui à la reproduction animale et végétale ainsi que le parage des onglons, qui

doivent permettre à l'exploitant agricole de s'affranchir d'une externalisation de ces pratiques et ainsi lui éviter des coûts supplémentaires.

96.000 € de l'enveloppe budgétaire totale seront consacrés au financement des activités de cette thématique.

Les cours seront répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : minimum 2 cours
- Namur : minimum 8 cours
- Luxembourg : minimum 4 cours
- Liège : minimum 6 cours
- Hainaut : minimum 4 cours

Thématique Environnement :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants dans l'utilisation raisonnée des produits phytosanitaires et promotionneront les techniques alternatives en vue de réduire l'utilisation de ces produits. Ils concerneront également les cours de formation initiale, à destination exclusive des personnes actives dans le secteur agricole ou développant un projet d'activité dans le secteur agricole, en vue de l'obtention de la phytolicence. Ils favoriseront les bonnes pratiques de pulvérisation et permettront l'amélioration de la qualité du sol.

60.000 € de l'enveloppe budgétaire totale seront consacrés au financement des activités de cette thématique.

Les cours seront répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : minimum 2 cours
- Namur : minimum 2 cours
- Luxembourg : minimum 2 cours
- Liège : minimum 2 cours
- Hainaut : minimum 2 cours

Thématique Gestion :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants en matière de gestion administrative et comptable des exploitations, de marketing, et d'établissement d'un plan de culture, dans une optique d'assurer une meilleure rentabilité des exploitations. Ils permettront aux participants d'évaluer leurs performances technico-économiques et encourageront la gestion mutualisée des exploitations en matière de personnel, d'outils et de commercialisation.

96.000 € de l'enveloppe budgétaire totale seront consacrés au financement des activités de cette thématique.

Les cours seront répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : minimum 1 cours
- Namur : minimum 1 cours
- Luxembourg : minimum 1 cours
- Liège : minimum 1 cours

- Hainaut : minimum 1 cours

Thématique Informatique à la ferme :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants dans l'utilisation optimale des outils informatiques spécifiques au secteur agricole, permettant ainsi aux exploitants de mieux suivre leur production, d'anticiper les fluctuations des marchés et de remplir les démarches administratives du quotidien.

48.000 € de l'enveloppe budgétaire totale seront consacrés au financement des activités de cette thématique.

Les cours seront répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : minimum 1 cours
- Namur : minimum 1 cours
- Luxembourg : minimum 2 cours
- Liège : minimum 2 cours
- Hainaut : minimum 2 cours

Thématique Permis G :

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants en vue de l'obtention du permis de conduire des engins agricoles.

72.000 € de l'enveloppe budgétaire totale seront consacrés au financement des activités de cette thématique.

Les cours seront répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : minimum 1 cours
- Namur : minimum 1 cours
- Luxembourg : minimum 2 cours
- Liège : minimum 2 cours
- Hainaut : minimum 4 cours

Thématique Santé et bien-être animal

Les cours déclinant cette thématique auront pour objectif de développer les compétences des participants dans la conduite d'élevage respectueuse du bien-être animal et dans la lutte contre le parasitisme des animaux.

48.000 € de l'enveloppe budgétaire totale seront consacrés au financement des activités de cette thématique.

Les cours seront répartis géographiquement sur base provinciale comme suit :

- Brabant wallon : minimum 1 cours
- Namur : minimum 1 cours
- Luxembourg : minimum 1 cours
- Liège : minimum 1 cours
- Hainaut : minimum 1 cours

Un même opérateur ne peut remettre qu'un seul projet de formation.

Un projet de formation peut intégrer un ou plusieurs axes. De même, les cours proposés dans le cadre de l'axe Perfectionnement peuvent intégrer une ou plusieurs thématiques.

Pour chaque axe et pour chaque thématique, le porteur de projet peut soumettre une offre relative à une ou plusieurs provinces.

Les activités constitutives du projet soumis, relativement aux axes Stages et Perfectionnement, sont à organiser impérativement entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2018. Les activités constitutives du projet soumis, relativement à l'axe Installation, sont à organiser impérativement entre le 1er janvier 2018 et le 31 décembre 2019.

Les activités constitutives des projets proposés qui ne s'inscrivent pas entre ces dates seront frappées de plein droit d'exclusion et ne pourront être sélectionnées.

Les projets doivent être soumis, pour le **dimanche 17 septembre 2017 à 23h59** au plus tard, exclusivement via le formulaire électronique disponible à l'adresse suivante : http://www.wallonie.be/fr/formulaire/detail/21147.

Des annexes précisant le contenu des projets peuvent être jointes au formulaire électronique de soumission. Pour chaque activité de formation, elles devront, a minima, contenir les informations suivantes :

- Titre de l'activité
- Lieu où se déroulera la formation (code postal, localité)
- Durée de la formation (heures théoriques, heures pratiques)
- Nombre de participants attendus
- Profil des participants attendus (précisant leur statut socioprofessionnel : exploitants agricoles, conjoints aidants, ouvriers ou salariés agricoles, demandeurs d'emploi) et proportion de chacune de ces catégories
- Objectifs poursuivis (objectifs spécifiques à l'activité de formation ainsi que la manière dont ces objectifs rencontrent l'axe ou la thématique prioritaire)
- Méthodes pédagogiques mises en œuvre visant l'atteinte des objectifs (cours et évaluation), ainsi que les outils et supports pédagogiques utilisés
- Profil technique et pédagogique du ou des formateur(s) attendu(s), ou retenu(s) dans le respect des procédures de marché public le cas échéant
- Budget détaillé (frais de personnel, d'organisation, de fonctionnement, d'amortissement), intégrant les recettes éventuelles

Les proportions budgétaires définies pour chaque axe et thématique sont données à titre indicatif. Au moment de la sélection, en cas de budget non-attribué à la suite de l'analyse des projets rentrés dans un axe ou dans une thématique, des transferts budgétaires peuvent être prévus.